**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Adaptation au changement climatique**

* Contexte et enjeux pour le Grand Est

Ce domaine à enjeux répond au domaine prioritaire de l’adaptation au changement climatique, qui est également abordé au niveau de la thématique « Agriculture et Forêts », « Bâtiments », « Eaux et milieux » ou encore « Biodiversité »

Cette approche intégrée et pluridisciplinaire est indispensable à l’atteinte des objectifs en termes d’adaptation au changement climatique. Si aucun objectif précis du SRADDET n’est entièrement dédié à l’adaptation au changement climatique, un très grand nombre d’objectifs y concourt plus ou moins directement et se retrouvent de manière transversale dans le SRADDET.

Dans ce contexte, les acteurs du secteur ont identifié plusieurs besoins et thématiques prioritaires pour pouvoir atteindre ces objectifs :

* L’animation territoriale et l’ingénierie de montage de projets
* L’approche intégrée à adopter dans les projets d’aménagement
* Le recours aux solutions fondées sur la nature, traité ici de manière transversale
* L’adaptation de la gestion de la ressource en eau
* L’adaptation du secteur touristique et notamment des zones montagneuses

Les questions d’adaptation des pratiques agricoles, du secteur du bâtiment ou encore sur la biodiversité ont également été identifiées comme déterminantes pour l’adaptation au changement climatique. Toutefois pour des raisons de lisibilité et afin de ne pas alourdir outre mesure cette fiche, ces problématiques ont été intégrées dans les fiches dédiées.

* Dispositifs de financement pertinents

***Mode d’emploi****- Cette fiche n’a pas vocation à fournir toutes les informations sur les différents programmes de financement existants mais vise uniquement à servir d’aiguillage, de point d’entrée, pour les personnes souhaitant se renseigner sur les possibilités de financement de leur projet.*

*Si l’un des programmes présentés ici vous semble intéressant, il est donc nécessaire de consulter la fiche dédiée, qui détaillera la durée de projet, le montant des budgets attendus et le taux de cofinancement, le type de partenariat attendu, etc.*

*N.B : ces fiches visant à identifier les possibilités de financement autres que celles offertes par les fonds structurels (FEDER, FEADER, FSE, etc.) ces fonds ne sont donc pas mentionnés ici.*

*N.B 2 : les programmes de financement apparaitront plusieurs fois dans chaque fiche, car chaque programme permet de financer plusieurs thématiques identifiées comme prioritaires pour la Région Grand Est. Il est donc recommandé de ne lire que les sous-domaines intéressants pour vous.*

*N.B 3 : Les informations données dans ces fiches pour les programmes LIFE et UIA portent sur le programme 2014-2020, les informations pour le programme 2021-2027 n’étant pas encore connues. Les informations données pour le programme Horizon Europe ne portent que sur le programme de travail actuel, à savoir le programme de travail 2021-2022 (les priorités et sujets de projets présentés ici pourraient donc être amenés à évoluer). Concernant les informations sur les programmes INTERREG et MIE celles-ci proviennent de premiers documents provisoires, il conviendra donc de vérifier ces informations une fois les Programmes opérationnels et règlements définitifs adoptés.*

Table des matières

[Adaptation au changement climatique : approche intégrée de l’aménagement du territoire et animation territoriale 2](#_Toc75420939)

[Adaptation permettant de préserver les ressources en eau 4](#_Toc75420940)

[Adaptation des secteurs économiques (tourisme, agroforesterie) 7](#_Toc75420941)

[Adaptation des territoires (zones urbaines, côtières, montagnes, etc.) 9](#_Toc75420942)

[Montée en compétences et compréhension des enjeux 11](#_Toc75420943)

[A savoir 13](#_Toc75420944)

# Adaptation au changement climatique : approche intégrée de l’aménagement du territoire et animation territoriale

L’adaptation au changement climatique est un sujet de plus en plus prégnant pour la Région Grand Est, qui par nature touche à quasiment tous les secteurs, tous les domaines, tous les sujets. Une approche intégrée semble donc nécessaire pour pouvoir répondre au défi posé par le changement climatique de manière pertinente, y compris via la mise en place d’une animation territoriale permettant de former les acteurs concernés et de les accompagner dans la mise en place des actions nécessaires.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* Son **Cluster 5** est le Cluster dédié aux questions climatiques, dont l’adaptation au changement climatique. Ce cluster vise en priorité le développement de nouvelles connaissances et une meilleure compréhension des effets du changement climatique et le développement de stratégies d’adaptation dédiées.
* Le **Cluster 6** est un cluster très vaste touchant à un grand nombre de sujet environnementaux, avec une approche plus axée « nature et biodiversité ». Ce cluster vise à identifier les moyens permettant de rendre les villes, zones côtières et zones rurales plus résiliente face aux effets du changement climatique. Les secteurs de l’agriculture, de l’agroforesterie et de l’industrie sont également concernés.

**LIFE -** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat, sur de multiples thématiques. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **LIFE – volet Atténuation et Adaptation au changement climatique :** le programme LIFE comprend un volet dédié à ces sujets, cependant ce programme cherche avant tout des impacts concrets et chiffrable sur le terrain (végétalisation, désimperméabilisation, mise en place de nouvelles technologies ou techniques, etc.) Les actions d’aménagement intégré des territoires et la prise en charge d’une animation territoriale serait cependant des actions très valorisées, mais devant être incluses dans un projet plus large visant l’adaptation concrète d’une ville/d’un quartier spécifique. La question de l’adaptation urbaine possédait des priorités spécifiques liés à la mise en place de solutions innovantes, de partenariats publics/privés et/ou la mise en place de coopération entre les niveaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux avec la Convention des Maires.
* **LIFE –** **volet Gouvernance et Information en matière de Climat (GIC)** : le programme 2014-2020 comprenait un volet dédié au financement de projets de structuration territoriale, administrative et/ou règlementaire. Ces projets permettaient donc de financer de manière globale des projets visant les changements de pratiques, la montée en compétence et la sensibilisation au sujet des impacts du changement climatique et des besoins d’adaptation (par exemple, mise à disposition d’un maître d’œuvre, création de nouveaux outils d’information/sensibilisation, actions de formation, modification des stratégies, création d’un centre de ressources, etc.)

Pour l’ensemble du programme LIFE il conviendra de vérifier le programme 2021-2027 pour s’assurer du maintien de ces thématiques.

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. Le but de ce programme est d’aider les autorités urbaines à développer de nouvelles solutions pour leurs problèmes spécifiques en rassemblant tous les acteurs pertinents du territoire sur le sujet. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance).

Le programme UIA possède une priorité dédiée aux questions d’Adaptation au changement climatique, visant principalement le développement d’une approche holistique de l’adaptation, avec la mise en place d’actions concrètes (végétalisations, infrastructures, etc.) mais également un renforcement de la coopération et de la gouvernance et la prise en compte des groupes vulnérables grâce à la mise en place de nouveaux outils, de nouveaux procédés de prise de décision, etc.

**Le programme en faveur du marché unique** (ou *Single Market Programme*), est principalement destiné à soutenir la compétitivité de l’industrie et notamment des PME. Toutefois, un certain nombre d’appels à projets attendus en 2021 portent sur des thématiques liées à l’environnement et au climat. Un appel vise notamment à établir des partenariats entre les régions et les villes qui stimulent la résilience territoriale et la transition pour repenser et redéfinir la croissance économique (mise en œuvre de pactes verts locaux par exemple).

**La Banque européenne d’investissement dispose de plusieurs dispositifs d’assistance et d’accompagnements des porteurs de projets**. Le dispositif URBIS est une plateforme de services de conseil spécialisés en matière d’investissements urbains qui a pour mission de conseiller les autorités urbaines afin de faciliter, d’accélérer et de mobiliser des projets, des programmes et des pôles d’investissement en faveur des villes (soutien au développement de la stratégie d’investissement, études de marché et de faisabilité, soutien à la conception de solutions financières, etc.). La demande doit concerner des programmes d’investissements urbains durables d’au moins 20 millions d’euros.

**INTERREG :** la région Grand Est étant une région avec d’importantes frontières, une approche intégrée du changement climatique suppose de coopérer avec les régions voisines sur cet enjeu. Les programmes INTERREG sont donc très intéressants car ils visent précisément à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale, notamment sur cette thématique. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec l’adaptation au changement climatique, dans une approche intégrée :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique de l’adaptation au changement climatique en particulier. Il pourrait permettre le partage de bonnes pratiques sur les instruments mobilisables pour encourager les acteurs à mener des actions d’adaptation. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

# Adaptation permettant de préserver les ressources en eau

L’adaptation au changement climatique concerne un grand nombre de sujet, dont celui de son impact sur différentes ressources sensibles. Les deux sujets les plus souvent mentionnés par la Région Grand Est étaient liés à l’impact du changement climatique sur l’eau (conflits d’usages, étiages plus longs et plus sévères, etc.) et sur le bois (ce dernier sujet est cependant inclus dans la section suivante sur les secteurs économiques).

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* Son **Cluster 5** est le Cluster dédié aux questions climatiques, dont l’adaptation. Ce cluster vise en priorité le développement de nouvelles connaissances, une meilleure compréhension des effets du changement climatique et le développement de stratégies d’adaptation dédiées, mais porte sur une compréhension très large des impacts du changement climatique, pas uniquement centrée sur les ressources et l’eau.
* Le **Cluster 6** est un cluster très vaste touchant à un grand nombre de sujet environnementaux, avec une approche plus axée « nature et biodiversité ». Ce cluster possède cependant un grand nombre d’appels à projets portant l’adaptation liée aux ressources, et notamment l’adaptation des pratiques et techniques liées à l’eau (réutilisation, traitement et réutilisation des eaux usées notamment urbaines, etc.).
* **Pilier III – EIC** - L’EIC fait partie du 3e pilier du programme Horizon Europe, et cherche principalement à financer l’innovation industrielle et la « prise de risque » en particulier pour les PME et start-up, sur des appels aux sujets ouverts mais devant tous faire preuve d’une forte innovation et d’une volonté (à termes) d’entrée sur le marché. Le programme est constitués d’appels ouverts (pas de priorités spécifiques) et de Défis aux priorités renouvelées tous les ans, mais comprenant toujours des priorités environnementales.

**LIFE -** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat, sur de multiples thématiques. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **LIFE – volet Atténuation et Adaptation au changement climatique :** le programme LIFE 2014-2020 comprenait un volet dédié à ces sujets avec des priorités visant le développement et le déploiement de solutions d’adaptation au changement climatique pour tous les secteurs et sujets prioritaires pour la Région (agriculture, agroforesterie, eau, bois, zones urbaines, etc.). Ces priorités touchent donc un vaste éventail de sujets, comme par exemple la prévention des EEE, l’amélioration de la gestion des eaux de pluie ou de système de drainage urbains et ruraux, etc.
* **LIFE** – **volet Ressources** : ce volet ne vise pas en priorité l’adaptation au changement climatique, mais plusieurs priorités visées permettent également de répondre à ce sujet, notamment celles visant une consommation durable des ressources (meilleure gestion, réutilisation/économie circulaire y compris de l’eau, etc.). Un domaine prioritaire est entièrement dédié à l’eau, et vise par exemple des projets en lien avec la gestion des sécheresses et inondations, ou encore l’utilisation efficiente de l’eau dans les procédés industriels (réutilisation, etc.). Les projets « Ressources » ont cependant l’obligation de développer une innovation, contrairement aux deux autres volets du programme.

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. Le but de ce programme est d’aider les autorités urbaines à développer de nouvelles solutions pour leurs problèmes spécifiques en rassemblant tous les acteurs pertinents du territoire sur le sujet. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance).

Le programme UIA possède une priorité dédiée aux questions d’Adaptation au changement climatique, visant principalement le développement d’une approche holistique de l’adaptation, avec la mise en place d’actions concrètes (végétalisations, infrastructures vertes et bleues, réutilisation des eaux usées/de ruissellement etc.), d’outils, et de développement de la gouvernance.

**INTERREG :** l’eau faisant abstraction des frontières nationales, il est très important d’envisager sa gestion dans une logique transfrontalière de coopération, notamment pour faire face ensemble aux enjeux liés au changement climatique. C’est d’autant plus le cas pour la région Grand Est qui compte un grand nombre de cours d’eau transfrontaliers (entre autres le Rhin, La Meuse, la Sarre ou la Moselle). Les programmes INTERREG sont donc très intéressants sur les enjeux liés à l’eau car ils visent précisément à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale, notamment sur cette thématique de l’adaptation au changement climatique. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets sur l’adaptation au changement climatique et la gestion de l’eau :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’accès à l’eau et la gestion durable de l’eau » ainsi qu’un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». L’un ou l’autre des objectifs pourra être plus ou moins pertinent en fonction de l’objectif principal du projet. Ce programme couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique de l’eau et de l’adaptation en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

Il existe également plusieurs dispositifs européens proposant un appui sous la forme de prêts, de garanties ou d’apports en capital, qui pourraient être mobilisés :

**La Banque européenne d’investissement (BEI)** propose plusieurs dispositifs qui pourraient bénéficier à des démarches d’adaptation au changement climatique en faveur de la ressource en eau, tels que des prêts-cadres pour le financement de programmes d’investissement publics, des prêts à l’investissement d’acteurs privés ou publics, mais aussi des investissements sous la forme de prêt dans des fonds d’infrastructures ou fonds environnementaux (publics ou privés).

**Banque européenne d’investissement – *Natural Capital Financing Facility* (NCFF) :** l'objectif premier du NCFF est de développer une réserve de projets testant différentes options de financement du capital naturel afin d'identifier l'approche la plus appropriée et de fournir une preuve de concept démontrant au marché, aux financiers et aux investisseurs l'attrait de telles opérations. Les projets doivent proposer de nouveaux modèles économiques pour la gestion du capital naturel, comme les infrastructures vertes et bleues, les programmes de paiements pour services écosystémiques, des mécanismes de compensation, etc. Ces opérations doivent permettre de dégager des recettes ou de réaliser des économies. Un projet financé par le NCFF peut ainsi porter sur la gestion de la ressource en eau, par exemple pour limiter les risques liés aux inondations, etc.

**InvestEU :** est un vaste programme d’investissement européen dont l’appui prendra la forme de mécanismes de prêts, garanties ou d’apports en capital. Son volet d’action « Infrastructures durables » compte parmi ses domaines prioritaires I’eau, y compris les questions d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, les infrastructures pour la collecte et le traitement des eaux usées, les mesures prévues dans les plans de gestion des bassins et des risques d’inondation, notamment les investissements garantissant un bon état écologique des rivières, ainsi que la réduction des risques liés aux inondations, etc.

# Adaptation des secteurs économiques (tourisme, agroforesterie)

Les deux secteurs économiques mentionnés ici sont ceux qui ont été identifiés par la Région Grand Est comme étant les plus susceptibles de souffrir du changement climatique (avec l’agriculture, qui est traitée dans la fiche dédiée). Les programmes de la Commission européenne vont dans le même sens, et sont nombreux à présenter des priorités pour aider ces secteurs à mettre en place de nouvelles pratiques permettant de s’adapter au changement climatique et de réduire (voire annuler) les effets néfastes que ce changement aurait en termes de production, de revenus, et de viabilité de ces secteurs.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* Son **Cluster 6** est un cluster très vaste touchant à un grand nombre de sujet environnementaux, avec une approche plus axée « nature et biodiversité ». L’adaptation du tourisme y est donc mentionnée (promotion de l’écotourisme) mais uniquement en tant que composante d’appels plus vastes visant à développer de nouveaux modèles économiques plus respectueux de la biodiversité. L’agroforesterie est elle visée par plusieurs appels à projet, visant à la rendre plus résiliente mais également plus respectueuse de la biodiversité.
* **Pilier III – EIC** - L’EIC fait partie du 3e pilier du programme Horizon Europe, et cherche principalement à financer l’innovation industrielle et la « prise de risque » en particulier pour les PME et start-up, sur des appels aux sujets ouverts mais devant tous faire preuve d’une forte innovation et d’une volonté (à termes) d’entrée sur le marché. Le programme est constitués d’appels ouverts (pas de priorités spécifiques) et de Défis aux priorités renouvelées tous les ans, mais comprenant toujours des priorités environnementales.

**LIFE -** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat, sur de multiples thématiques. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **LIFE – volet Atténuation et Adaptation au changement climatique :** le programme LIFE 2014-2020 comprenait un volet dédié à ces sujets avec des priorités visant le développement et le déploiement de solutions innovantes pour l’adaptation au changement climatique pour tous les secteurs et sujets prioritaires pour la Région (agriculture, agroforesterie, eau, bois, zones urbaines, etc.). Ces priorités touchent donc un vaste éventail de sujets, y compris l’adaptation de l’agroforesterie (faire face aux EEE ou aux maladies, lutter contre les deux de forêts, tester de nouvelles gestions, etc.) et du tourisme (avec toujours un axe principal qui doit être environnemental).
* **LIFE –** **volet Gouvernance et Information en matière de Climat (GIC)** : le programme 2014-2020 comprenait un volet dédié au financement de projets de structuration territoriales, administrative et/ou règlementaire. Ces projets permettaient donc de financer la mise en place de nouvelles stratégies, la modification des plans d’aménagement territoriaux (à différentes échelles), la mise en place d’une animation territoriale, etc. Pour l’ensemble du programme LIFE il conviendra de vérifier le programme 2021-2027 pour s’assurer du maintien de ces thématiques.

**Le programme en faveur du marché unique** (ou *Single Market Programme*), est principalement destiné à soutenir la compétitivité de l’industrie et notamment des PME. Toutefois, un certain nombre d’appels à projets attendus en 2021 portent sur des thématiques liées à l’environnement et au climat. Un appel vise notamment à la croissance durable dans le secteur du tourisme, dans un contexte de relance post-crise sanitaire.

**INTERREG :** le changement climatique touchera les secteurs du tourisme et de l’agroforesterie de part et d’autre des frontières. Les programmes INTERREG sont donc très intéressants car ils permettraient d’envisager des solutions communes pour l’adaptation de ces secteurs. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec l’adaptation au changement climatique de ces secteurs :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » ainsi qu’un objectif « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l’inclusion sociale et l’innovation sociale ». L’un ou l’autre des objectifs pourra être plus ou moins pertinent en fonction de l’objectif principal du projet. Ce programme couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » ainsi qu’un objectif « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l’inclusion sociale et l’innovation sociale » qui vise notamment à accompagner de manière commune les acteurs du tourisme face à de nouvelles problématiques. Ce programme couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » ainsi qu’un objectif « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l’inclusion sociale et l’innovation sociale ». Ce programme couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes » ainsi qu’un objectif « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ». Ce programme concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique de l’adaptation au changement climatique de ces secteurs en particulier. Il pourrait permettre le partage de bonnes pratiques sur les instruments mobilisables pour encourager les acteurs à mener des actions d’adaptation. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

Il existe également plusieurs dispositifs européens proposant un appui sous la forme de prêts, de garanties ou d’apports en capital, qui pourraient être mobilisés :

**La Banque européenne d’investissement (BEI)** propose plusieurs dispositifs qui pourraient bénéficier à des démarches d’adaptation de secteurs économiques au changement climatique, tels que des prêts-cadres pour le financement de programmes d’investissement publics, des prêts à l’investissement d’acteurs privés ou publics, mais aussi des investissements sous la forme de prêt dans des fonds d’infrastructures ou fonds environnementaux (publics ou privés).

**Banque européenne d’investissement – *Natural Capital Financing Facility* (NCFF) :** l'objectif premier du NCFF est de développer une réserve de projets testant différentes options de financement du capital naturel afin d'identifier l'approche la plus appropriée et de fournir une preuve de concept démontrant au marché, aux financiers et aux investisseurs l'attrait de telles opérations. Les projets doivent proposer de nouveaux modèles économiques pour la gestion du capital naturel, comme les infrastructures vertes et bleues, les programmes de paiements pour services écosystémiques, des mécanismes de compensation, etc. Le NCFF peut aussi appuyer le développement d’entreprises dont l’action est favorable à la biodiversité, y compris dans le secteur de l’écotourisme, de l’agriculture, de la gestion forestière durable, etc. Ces opérations doivent permettre de dégager des recettes ou de réaliser des économies.

**InvestEU :** est un vaste programme d’investissement européen dont l’appui prendra la forme de mécanismes de prêts, garanties ou d’apports en capital. Son volet d’action « Infrastructures durables » compte parmi ses domaines prioritaires les entreprises agissant dans les domaines de la gestion des ressources environnementales et des technologies durables, l’économie circulaire, et le soutien au développement d’infrastructures et de services touristiques durables. La durabilité des secteurs agricoles et sylvicoles fait également partie des domaines prioritaires.

# Adaptation des territoires (zones urbaines, côtières, montagnes, etc.)

Certains territoires sont particulièrement vulnérables au changement climatique et nécessitent donc une prise en compte spécifique. La Commission a identifié ces territoires comme étant constitués des zones urbaines, côtières, de montagne, et insulaires dans la plupart de ses programmes de financement européens. La Région Grand Est ne comprenant pas de zones côtières ni insulaires les priorités présentées dans les programmes suivants ne concerne que les zones urbaines et montagneuses.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* **Son cluster 5** est le cluster dédié à la mobilité, à l’énergie et au climat. Il possède plusieurs appels à projets visant à dé-siloter ces sujets pour rendre les zones urbaines plus résilientes et plus durables, ils visent donc à la fois une baisse des émissions de GES, de la pollution, et une meilleure adaptation de ces zones face au changement climatique.
* Son **Cluster 6** est un cluster très vaste touchant à un grand nombre de sujet environnementaux, avec une approche plus axée « nature et biodiversité ». Il possède une section entière dédiée à l’adaptation de zones identifiées comme « sensibles » au changement climatique, à savoir les zones rurales, montagneuses, et côtières. Les montagnes de cet appel sont cependant pensées comme des zones isolées et aux conditions climatiques particulièrement différentes des conditions « en plaine ».

**LIFE -** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat, sur de multiples thématiques. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **LIFE – volet Atténuation et Adaptation au changement climatique :** le programme LIFE 2014-2020 comprenait un volet dédié à l’adaptation de zones spécifiques, à savoir les zones insulaires, et montagneuses. L’adaptation des zones urbaines faisait l’objet d’une autre section spécifique.
* **LIFE –** **volet Ressources** : ce volet comportait une priorité en lien avec les forêts et notamment les pratiques sylvicoles. Parmi ces thématiques, ce volet du programme LIFE visait des projets d’adaptation des pratiques sylvicoles et d’aménagement du territoire afin de réduire les risques liés aux feux de forêts.

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. Le but de ce programme est d’aider les autorités urbaines à développer de nouvelles solutions pour leurs problèmes spécifiques en rassemblant tous les acteurs pertinents du territoire sur le sujet. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance).

Le programme UIA possède une priorité dédiée aux questions d’Adaptation au changement climatique, visant principalement le développement d’une approche holistique de l’adaptation, avec la mise en place d’actions concrètes (végétalisations, infrastructures vertes et bleues, réutilisation des eaux usées/de ruissellement etc.), d’outils, et de développement de la gouvernance.

**INTERREG :** les territoires transfrontaliers présentant souvent des caractéristiques communes (zones montagneuses dans l’espace alpin par exemple), les programmes INTERREG sont très intéressants car ils peuvent permettre de trouver des solutions communes en matière d’adaptation au changement climatique, tout en prenant en compte ces caractéristiques partagées de part et d’autre des frontières. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec l’adaptation au changement climatique pour des territoires aux caractéristiques particulières :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique de l’adaptation au changement climatique en particulier. Il pourrait permettre le partage de bonnes pratiques sur les instruments mobilisables pour encourager les acteurs à mener des actions d’adaptation. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

Il existe également plusieurs dispositifs européens proposant un appui sous la forme de prêts, de garanties ou d’apports en capital, qui pourraient être mobilisés :

**La Banque européenne d’investissement (BEI)** propose plusieurs dispositifs qui pourraient bénéficier à des démarches d’adaptation des territoires au changement climatique, tels que des prêts-cadres pour le financement de programmes d’investissement publics, des prêts à l’investissement d’acteurs privés ou publics, mais aussi des investissements sous la forme de prêt dans des fonds d’infrastructures ou fonds environnementaux (publics ou privés).

**Banque européenne d’investissement – *Natural Capital Financing Facility* (NCFF) :** l'objectif premier du NCFF est de développer une réserve de projets testant différentes options de financement du capital naturel afin d'identifier l'approche la plus appropriée et de fournir une preuve de concept démontrant au marché, aux financiers et aux investisseurs l'attrait de telles opérations. Les projets doivent proposer de nouveaux modèles économiques pour la gestion du capital naturel, comme les infrastructures vertes et bleues, les programmes de paiements pour services écosystémiques, des mécanismes de compensation, etc. Le NCFF vise également des projets d’adaptation au changement climatique portés par les villes, en recourant à des solutions fondées sur la nature et/ou en faveur de la biodiversité en ville. Ces opérations doivent permettre de dégager des recettes ou de réaliser des économies.

**InvestEU :** est un vaste programme d’investissement européen dont l’appui prendra la forme de mécanismes de prêts, garanties ou d’apports en capital. Son volet d’action « Infrastructures durables » compte parmi ses domaines prioritaires le développement urbain, rural et côtier durable (y compris des investissements pour des solutions fondées sur la nature) et la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles (prévention des inondations et des sécheresses, adaptation des infrastructures aux températures extrêmes, soutien à des technologies innovantes, etc.).

# Montée en compétences et compréhension des enjeux

L’adaptation au changement climatique a été évaluée comme nécessaire mais difficile à mettre en place pour deux raisons principales, à savoir une difficulté à bien identifier les enjeux, et un besoin de montée en compétences pour savoir comment répondre à ces enjeux de manière efficace et pertinente.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* **Son cluster 5** est le cluster dédié à la mobilité, à l’énergie et au climat. Sa première section est dédiée au financement de projets permettant de financer de larges projets de compréhension des enjeux du changement climatique. Ces projets sont cependant pensés à de très grandes échelles et ne sont pas limités à l’échelle d’une Région.
* Son **Cluster 6** est un cluster très vaste touchant à un grand nombre de sujet environnementaux, avec une approche plus axée « nature et biodiversité ». La plupart de ces appels à projets comprennent des sections demandant le développement de formations et de montée en compétence sur les sujets traités, cependant ces appels portent principalement sur la compréhension des écosystèmes ou de secteurs de biodiversité spécifiques.

**LIFE -** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE (public, privé, associatif, etc.) et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **LIFE – volet Atténuation et Adaptation au changement climatique :** le volet « Adaptation » vise en priorité le test et/ou la mise en place de solutions concrètes d’adaptation, mais les projets LIFE peuvent tous comprendre en plus des actions de recherche/compréhension (de manière très légère, elles ne doivent jamais être le cœur du sujet) et surtout des actions de formations/montée en compétences, qui sont fortement valorisées.
* **LIFE –** **volet Gouvernance et Information en matière de Climat (GIC)** : le programme 2014-2020 comprenait un volet dédié au développement d’outils, d’amélioration de la gestion et de hausse des compétences en matière de climat, y compris donc d’adaptation au changement climatique.

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. Le but de ce programme est d’aider les autorités urbaines à développer de nouvelles solutions pour leurs problèmes spécifiques en rassemblant tous les acteurs pertinents du territoire sur le sujet. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance).

Le programme UIA possède une priorité dédiée aux questions d’Adaptation au changement climatique, visant principalement le développement d’une approche holistique de l’adaptation, avec la mise en place d’actions concrètes (végétalisations, infrastructures vertes et bleues, réutilisation des eaux usées/de ruissellement etc.) mais aussi d’outils de gestion, d’actions de formations et de développement de la gouvernance.

**Erasmus+**: à travers son **action-clef n°1**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets de mobilité pour les apprenants et personnels de l’enseignement scolaire, supérieur, de la formation professionnelle. L’une des priorités transversales du programme est l’environnement et la lutte contre le changement climatique, il pourrait donc permettre aux acteurs de l’enseignement, de la formation et de la jeunesse de financer des projets de mobilité en lien avec le développement de compétences sur l’adaptation au changement climatique.

**Erasmus+** : à travers son **action-clef n°2**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets visant à élaborer et/ou partager des méthodes et des outils de travail innovants dans les domaines de l’éducation, de la formation, la jeunesse et du sport. Ils peuvent être portés par tous les acteurs des domaines cités ci-dessus et doivent avoir une dimension internationale. L’environnement et la lutte contre le changement climatique étant une priorité transversale du programme, il pourrait permettre de financer des projets de coopération visant à former de la main d’œuvre et à faire monter en compétences des professionnels sur le thème de la l’adaptation au changement climatique, grâce au développement de nouveaux programmes d’études sur ce sujet par exemple.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées, et notamment des projets liés à la formation et la montée en compétences de la main d’œuvre de part et d’autre des frontières. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec la formation et la montée en compétence de la main d’œuvre sur le thème de l’adaptation au changement climatique :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif axé sur la formation « Améliorer l’égalité d’accès à des services inclusifs et de qualité dans l’éducation, la formation et l’apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience de l’éducation et de la formation à distance et en ligne » et des actions de sensibilisation pourraient également être financées sous l’objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif axé sur la formation « Améliorer l'égalité de l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne » et des actions de sensibilisation pourraient également être financées sous l’objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Ce programme couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse. Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Il est pour l’instant prévu que le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » qui pourrait permettre de financer des actions de sensibilisation/montée en compétences des acteurs. Ce programme couvre également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier par l’échanges de bonnes pratiques entre responsables de politiques dans le domaine de l’adaptation au changement climatique. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

# A savoir

En plus de ces programmes de financement spécifiques, d’autres initiatives existent qui pourraient permettre de financer des projets liés à l’adaptation au changement climatique :

* Dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU* par exemple, et surtout de son initiative phare « Facilité pour la relance et la résilience » des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été fixés par les plans nationaux de relance, que l’Etat sera obligé d’atteindre s’il souhaite obtenir les financements liés. Le plan national de relance français comporte quelques dispositions sur l’adaptation au changement climatique (notamment des forêts). Il peut être trouvé [ici](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf).

La France devrait ainsi recevoir 40 milliards d’euros de subvention au titre de la Facilité, qui participeront au financement des 100 milliards d’euros du plan France Relance.

**Un benchmark des projets financés sur ce sujet peut être trouvé ici. Voici un résumé :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Sous-domaine | Programme UE | Titre du projet | Porteur | Subvention UE | Site web |
| **Adaptation au changement climatique** | | | | | |
| **Approche intégrée dans les projets d'aménagement urbain / d'infrastructures / de quartiers** | LIFE Adaptation au changement climatique | LIFE Green Heart - Generate REsiliENt actions agaiNst the HEat islAnd effect on uRban Territory LIFE18 CCA/FR/001150 | Toulouse Métropole | 2 107 600,00 € | [Lien](https://www.toulouse-metropole.fr/projets/grand-parc-garonne/life-green-heart/life-green-heart-en) |
| H2020 (Horizon Europe) | STARDUST - HOLISTIC AND INTEGRATED URBAN MODEL FOR SMART CITIES - ID: 774094 | Fundaction Cener | 17 939 998,00 € | [Lien](https://stardustproject.eu/) |
| **Solutions d’adaptation fondées sur la nature** | Urban Innovative Action | IGNITION - Innovative financinG aNd delIvery of naTural clImate sOlutioNs in Greater Manchester | Manchester | 4 559 842,00 € | [Lien](https://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/greater-manchester) |
| H2020 | URBAN GreenUP - New Strategy for Re-Naturing Cities through Nature-Based Solutions - ID : 730426 | Cartif Technology Centre | 13 970 642,00 € | [Lien](https://www.urbangreenup.eu/) |
| **Adaptation de la gestion de la ressource en eau** | H2020 | BINGO - Bringing INnovation to onGOing water management – A better future under climate change - ID : 641739 | LABORATORIO NACIONAL DE ENGENHARIA CIVIL | 7 822 422,00 € | [Lien](http://www.projectbingo.eu/) |
| LIFE Adaptation au changement climatique | LIFE Local Water Adapt - LIFE Local Water Adapt; innovative Collective, Adaptive Water Management. LIFE17 CCA/NL/000043 | NV Waterleiding Maatschappij Limburg | 2 405 024,00 € | [Lien](https://www.superlocal.eu/life/) |
| **Adaptation du secteur touristique/montagne** | Interreg France-Suisse | Opération Dôle-Tuffes | Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses (France) et Région de Nyon (Suisse) | 4 500 000,00 € | [Lien](https://www.jurasurleman.com/) |
| LIFE Adaptation au changement climatique | LIFE MIDMACC - Mid-mountain adaptation to climate change LIFE18 CCA/ES/001099 | CENTRO DE INVESTIGACION ECOLOGICA Y APLICACIONES FORESTALES | 1 427 639,00 € | [Lien](https://life-midmacc.eu/) |